

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Torpes : M. Denis JACQUIN Vefesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/005007

Rapport n°7.5 - Attribution des avances sur les subventions 2020 aux écoles de musique structurantes

Attribution des avances sur les subventions 2020 aux écoles de musique structurantes

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical (fonds d'aide + animation) »	Montant du budget 2019 : 350 000 € Montant de l'opération : 189 186 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole accentue son soutien auprès des écoles de musique associative suite à la validation du schéma d'enseignement musical. Pour répondre aux besoins de trésorerie des écoles de musique structurantes du Grand Besançon sur la période de janvier à avril, il est proposé, pour cinq d'entre elles, le versement d'avances sur la subvention 2020.

Un montant total de 182 186 €, soit 36 437,20 € par association, est proposé, en tant qu'avance sur la subvention 2020 pour AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA et la MJC Palente Orchamps.

Le Grand Besançon a défini une politique d'enseignement musical articulé autour du projet d'établissement du Conservatoire et le soutien aux écoles de musique associatives.

Grâce à la structuration du réseau associatif, le territoire grand bisontin est irrigué par sept écoles de musique associatives dites structurantes, véritable acteur culturel de leur propre territoire et six écoles de musique dites locales.

Réponse aux besoins de trésorerie des écoles de musique structurantes par des avances sur les subventions 2020

Pour stabiliser au mieux les ressources financières de ces associations, le conventionnement sur trois ans pour les écoles de musique structurantes engage le Grand Besançon sur le niveau d'apport financier selon le règlement du fonds d'aide aux écoles de musique, modifié depuis le 27 juin dernier, auquel s'est ajouté, depuis le 21 septembre 2017, un fonds de soutien à l'investissement en matériel instrumental, musical et pédagogique.

Pour les cinq associations ayant vu leur convention validée en conseil de communauté du 23 février 2017, il est prévu la possibilité, par anticipation, d'attribuer une avance sur la subvention N en année N-1.

Les cinq associations concernées sont AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA et la MJC Palente Orchamps.

Cette modalité de versement d'avance a été introduite dans les conventions afin de répondre aux besoins de trésorerie des associations sur la période de janvier à mars en amont de l'attribution annuelle de la subvention au 2^{ème} trimestre.

Pour information, l'OHMB, école de musique structurante, et conventionnée depuis le 31 mars 2016 ne peut bénéficier de cette avance, cette modalité n'ayant pas été insérée dans leur convention ; de même que l'école de musique de l'Avenir de Saint-Vit et ses environs, école de musique structurante depuis le 1^{er} avril 2019.

Calcul des avances sur les subventions 2020

L'enveloppe disponible étant de 182 186 €, il est proposé d'appliquer, sur le même principe que l'année précédente, la répartition de l'enveloppe de manière égalitaire entre les cinq associations pour un même montant, soit 36 437,20 € par association.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution de cinq subventions d'un montant total de 182 186 € réparti comme suit :
 - 36 437,20 € à AMUSO,
 - 36 437,20 € au CAEM,
 - 36 437,20 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 36 437,20 € à l'EMICA,
 - 36 437,20 € à la MJC Palente Orchamps,

- l'autorisation donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec Initiative Doubs Territoire de Belfort, et les avenants aux conventions avec AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, l'EMICA, la MJC Palente Orchamps.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0